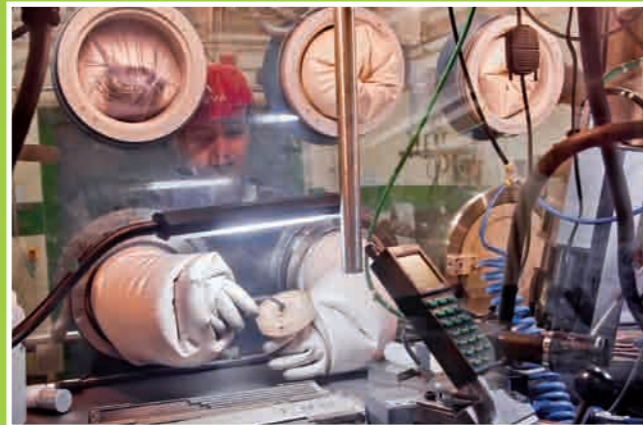


## Le risque nucléaire

Le site de Marcoule réunit de nombreuses installations nucléaires, de recherche et industrielles.



### En cas d'accident majeur à caractère radiologique sur le site de Marcoule,

des particules radioactives pourraient être libérées dans l'atmosphère. Ces particules émettent des rayonnements (risque d'irradiation). Elles peuvent aussi se déposer sur le corps, être respirées ou ingérées (risque de contamination). L'impact sur la santé serait en fonction de la durée d'exposition à ce rejet.

### À savoir

Des balises de détection radiologique, positionnées à proximité immédiate du site, permettent de détecter en temps réel toute radioactivité anormale dans l'air. De plus, avec près de 30 000 analyses annuelles, Marcoule fait l'objet d'un suivi environnemental rigoureux, dont les résultats sont publics. [www.mesure-radioactivite.fr](http://www.mesure-radioactivite.fr)  
[www-marcoule.cea.fr](http://www-marcoule.cea.fr)



## Qui fait quoi sur le site Marcoule ?

5000 personnes se croisent quotidiennement sur le site de Marcoule. Les exploitants nucléaires sont au nombre de 4.

### Possibilité de PPI ?



Le CEA est un établissement public qui conduit des recherches pour l'industrie nucléaire et pour le compte des pouvoirs publics. Il pilote également les opérations de démantèlement en cours sur le site.

OUI



L'usine AREVA Melox fabrique des combustibles nucléaires recyclés appelés « MOX » (oxyde mixte d'uranium et de plutonium) utilisés dans de nombreuses centrales nucléaires en France et à l'étranger.

OUI



L'usine Centraco assure le traitement et le conditionnement de déchets faiblement radioactifs, principalement issus des réacteurs nucléaires d'EDF. Elle est exploitée par SOCODEI.

NON



L'usine Gammatec est une unité de stérilisation industrielle de dispositifs médicaux, exploitée par SYNERGY HEALTH.

NON

### Attention :

En cas d'alerte limitée à l'intérieur du site de Marcoule

En cas d'accident dont les conséquences seraient limitées à l'intérieur du site de Marcoule, les exploitants nucléaires peuvent déclencher leur Plan d'Urgence Interne (PUI) destiné à gérer la situation sur site. Dans ce cas, il n'y a pas de mesures spécifiques de protection à prendre pour les populations.

Sachez que le déclenchement d'un PUI conduit à actionner des sirènes situées à l'intérieur du site de Marcoule. Ce signal ne concerne que les personnes présentes sur le site.



# Que faire en cas d'accident sur le site de Marcoule ?

P.P.I.



PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

INFORMATION DES POPULATIONS, AYEZ LES BONS RÉFLEXES...

### Contacts utiles

Standards du site de Marcoule :

CEA : 04 66 79 60 00 • AREVA Melox : 04 66 90 36 00

Préfecture du Gard : 04 66 36 40 40 • [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

Préfecture de Vaucluse : 04 90 16 84 84 • [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

Commission Locale d'Information de Marcoule-Gard : 04 66 76 77 62 • [www.cli-marcoule-gard.fr](http://www.cli-marcoule-gard.fr)

## 25 COMMUNES, 100 000 HABITANTS



Le site nucléaire de Marcoule peut engendrer, comme toute autre industrie, des risques d'accidents liés à ses activités. Même si ceux-ci sont très peu probables, ils sont identifiés, la sécurité étant la priorité des exploitants du site.

Cette plaquette vous informe des dispositions à prendre en cas d'accident conduisant les pouvoirs publics à activer le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**.

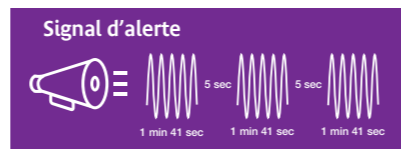
Le PPI concerne 25 communes (18 dans le Gard et 7 dans le Vaucluse)

situées en partie ou en totalité dans un rayon de 10 kilomètres autour du site de Marcoule. Son objectif est d'informer les populations de la conduite à tenir pour se protéger des conséquences d'un accident, de prévoir et de planifier les opérations de secours. C'est le Préfet du Gard qui, si besoin, active le PPI.



## ALERTE ET INFORMATION

### En cas d'accident, Vous serez alertés



#### ► Par une sirène

- (son modulé, reproduit trois fois) déclenchée automatiquement
- dans les communes à proximité très immédiate du site : Chusclan, Codolet, Orsan et Saint-Etienne-des-Sorts.
- dans les autres communes raccordées au réseau national d'alerte : Bagnols sur Cèze, Laudun-L'Ardoise, Roquemaure, Caderousse, Mondragon, Mornas, Orange, Piolenc, Sérignan du Comtat.



#### ► Par un système d'alerte téléphonique automatique

- dont les listes d'appels sont constituées par les mairies, si vous habitez :
  - les communes de Chusclan et Codolet
  - les quartiers les plus proches de Marcoule (jusqu'à 2 750 mètres) des communes d'Orsan, Saint-Etienne-des-Sorts, Caderousse, Mornas, Orange, Piolenc
- vous recevrez un message d'alerte sur les numéros de téléphones fixe et portable **que vous aurez déclarés** auprès de votre mairie. Ce message vous précisera les premières consignes à appliquer.

### Vous serez informés des consignes du Préfet



#### ► Par la radio :

- dès que vous entendrez la sirène d'alerte de votre commune ou que vous recevrez un message téléphonique d'alerte, écoutez la radio sur les stations de **France Bleu : Gard Lozère (103.5 Mhz et 91.6 Mhz)** ou **Vaucluse (100.4 Mhz et 98.8 Mhz)** ou sur [www.radiofrance.fr](http://www.radiofrance.fr)
- Les pouvoirs publics vous informeront régulièrement sur ces fréquences ainsi que sur les sites internet [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) et/ou [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr).



#### ► Par votre mairie :

- Elle est également chargée de relayer les consignes préfectorales auprès des populations.

#### Signal de fin d'alerte



#### ► La fin de l'alerte :

- vous en serez informés par un signal sonore continu (non modulé) de 30 secondes, émis par les sirènes des communes, par des véhicules et par messages dans les médias.



Laissez libre le réseau téléphonique pour les urgences et gardez votre calme.

## MISE À L'ABRI, ÉVACUATION

### Dès l'audition des sirènes ou des messages d'alerte Vous devez vous mettre à l'abri Dans un bâtiment clos, chez vous ou sur votre lieu de travail



L'important est de se protéger à titre préventif et ce, dès les premières minutes de l'alerte. Si vous êtes dehors ou circulez en voiture, entrez dans le bâtiment en dur le plus proche : immeuble, maison, etc. Fermez portes et fenêtres et obturez ou coupez tout système de ventilation ou de climatisation. Gardez votre calme.



#### ► N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Leurs enseignants assurent leur prise en charge.



#### ► Que manger ?

Toutes les provisions entreposées à l'intérieur du domicile avant l'accident sont consommables.



#### ► Que boire ?

L'eau du robinet est consommable car l'impact éventuel de l'accident sur les nappes phréatiques n'est pas immédiat. L'eau minérale ainsi que toutes les boissons conditionnées hermétiquement avant l'accident sont également buvables (y compris le lait).

### Si le Préfet ordonne l'évacuation des populations



En fonction de l'accident et de son évolution, les pouvoirs publics peuvent décider de l'évacuation des populations. Dans ce cas, suivez ces consignes : prenez vos effets personnels (papiers d'identité, médicaments,...), coupez eau, gaz et électricité.

#### ► Si vous avez un véhicule personnel

suivez les consignes diffusées par la radio ou celles données par les pouvoirs publics pour rejoindre le lieu prévu de rassemblement, et y subir un contrôle médical.

#### ► Si vous n'avez pas de véhicule personnel

rejoignez le lieu de regroupement prévu par votre mairie. Vous y serez pris en charge. Pour plus d'informations ou si vous ne pouvez pas vous déplacer, reportez-vous aux informations du Plan Communal de Sauvegarde, édité par votre mairie.

#### ► Vos enfants à l'école

seront conduits dans un lieu de rassemblement hors de la zone à risque où vous pourrez ensuite les retrouver.

### À savoir

Compte-tenu des activités de Marcoule, un accident sur le site ne peut pas entraîner de relâchement d'iode radioactif dans l'atmosphère. Par conséquent, le PPI de Marcoule ne prévoit pas l'absorption de comprimés d'iode stable.

